

Chartre des droits des aidants de personnes atteintes d'une tumeur cérébrale



J'ai le droit...

- 1 ...d'accepter l'aide qui m'est offerte par d'autres personnes.
- 2 ...de prendre soin de ma santé, de mon énergie et de mes relations.
- 3 ...de demander de l'aide à d'autres, même si mon proche s'y oppose, car je suis le seul à connaître les limites de mon endurance et de ma force.
- 4 ...de conserver des facettes de ma vie qui n'incluent pas la personne dont je m'occupe, comme je le ferais si elle était en bonne santé.
- 5 ...d'être en colère ou déprimé et exprimer d'autres sentiments difficiles à l'occasion.
- 6 ...d'être fier de ce que j'accomplis et de reconnaître le courage qu'il faut parfois avoir pour répondre aux besoins de l'être cher.
- 7 ...d'être considéré, accepté, pardonné et de recevoir de l'affection pour ce que j'accomplis comme aidant et d'offrir ce que je reçois en retour.
- 8 ...de protéger mon individualité et mon droit à mener une vie qui me permettra de subvenir à mes besoins lorsque mon proche n'aura plus besoin de moi à plein temps.
- 9 ...d'espérer et de demander plus de soutien afin de trouver des ressources qui m'aideront à prendre soin de mon proche.

Pour plus d'informations:

www.TumeursCerebrales.ca

1.800.265.5106 |     



LA FONDATION
canadienne des
tumeurs cérébrales